

place du 11 novembre en bordure de la Route Nationale 86 ne permet pas de célébrer dignement les cérémonies commémoratives en raison du bruit engendré par le flux de véhicules sur la Route Nationale 86 (25 000 véhicules/jour en moyenne).

Par conséquent, l'idée est de créer un cheminement commémoratif :

le rendez-vous des futures cérémonies serait donné devant le Monument au Morts actuel, puis défilé jusqu'à la place publique devant le Monument aux Morts Mémoirel qui permettrait de rendre un hommage respectueux à nos disparus.

Le coût de cette opération est de 65 220.14 € HT soit 78 156.17 € TTC et elle serait réalisée en Janvier 2025 :

-Réalisation du Monument aux Morts Mémoirel : 63645 € HT – 76 266 € TTC

-Mats + Pavillons : 1575.14 € HT- 1890.17 € TTC

Le financement du projet se fera en partie par autofinancement.

En complément, la commune de Saint-Nazaire souhaite solliciter un financement de :

-16 305 € (25%) auprès du Fonds de Soutien pour les projets labellisés 80 ans de la libération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-**D'APPROUVER** le projet de monument aux Morts Mémoirel et de lancer cette opération ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de demandes de financement auprès du Fonds de Soutien pour les projets labellisés 80 ans de la libération ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter et à accepter les différentes subventions qui peuvent être accordées pour ce projet

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

